



**DECISION
D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION
Dispositif d'aide HABITAT – ENERGIE.**

20240919-01DP

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la délibération n°20230522-10DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 22 Mai 2023

Considérant que pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat pour toutes les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite apporter un soutien financier aux particuliers dans le cadre d'un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat et au développement des énergies renouvelables, sans condition de ressources ;

DECIDE

Article 1^{er} : Conformément aux décisions prises lors du comité de sélection du fonds Habitat – Energie qui s'est tenu le 19 septembre 2024 en présence de :

- M. Jean-Philippe LHOTELAIS, Vice-Président
- Mme Annick GREMY, Vice-Présidente

La Communauté de Communes de la Veyle accorde les subventions maximum suivantes :

Nom	Prénom	Commune	Nature Travaux	Montant maximum de la subvention accordée
GUICHARD	René	SAINT GENIS SUR MENTHON	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
GALY	Isabelle	SAINT GENIS SUR MENTON	Enduit de façade	693 €
DURANCEAU	Guillaume	PERREX	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
BERNET	Patrick	BEY	Chaudière à granuler	2 000 €
PORNON	Henri	BEY	Panneaux photovoltaïques	1 802.72 €
AINE	Christophe	SAINT JULIEN SUR VEYLE	Enduite de façade	2 000 €
BASSET	Sabrina	SAINT CYR SUR MENTHON	Poêle à bois	1 354.68 €
FOLLEVILLE	Jean-Luc	CROTTET	Réfection de toiture	2 000 €
RAULIN	Patrice	SAINT JULIEN SUR VEYLE	Poêle à bois	1 327.20 €

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20240919-20240919-01DP-AI
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

FAYE	Fabrice	SAINT CYR SUR MENTHON	Kit solaire	218.18 €
LEFRANC	Coralie	PERREX	Poêle à bois	1 500 €
GALLION	Morgane	SAINT JEAN SUR VEYLE	Kit solaire	213.80 €
FERNANDEZ	Mickaël	SAINT GENIS SUR MENTHON	Kit solaire	142.31 €
QUIVET	Ludovic	SAINT ANDRE D'HUIRIAT	Kit solaire	201.17 €
URVOY	Fabien	VONNAS	Kit solaire	214.20 €
MARQUOIS	Michel	PONT DE VEYLE	Kit solaire	219.80 €
VERNATION	Max	SAINT ANDRE D'HUIRIAT	Kit solaire	99.80 €
VISCOVI	Francis	LAIZ	Isolation des combles	1 051.50 €
BLENET	Guillaume	SAINT JULIEN SUR VEYLE	Poêle à granuler	1 212.40 €
TABIA	Hamdi	SAINT JEAN SUR VEYLE	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
HYVERNAT	Jean-Pierre	LAIZ	Isolation des combles	1 215.90 €
SDC 59		PONT DE VEYLE	Enduit de façade	1 995.40 €
SDC MIRAGE		CROTTET	Réfection de toiture	3 800 €

Article 2 : Un exemplaire de la présente décision sera transmis au trésorier de la Communauté de communes et au contrôle de légalité. Les bénéficiaires seront informés de cette attribution.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 19/09/2024

Le Président

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 27/09/2024

Transmis en Préfecture le :

27/09/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20240919-20240919-01DP-AI
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.